

Vadémécum
Cat. C/C1
Terrain privé
PC+CAP
Manœuvres



Vade-mecum Examineur

PAGES DE MODIFICATION 2015.2

VM cat C/C1 v. F (01/09/2015)

Epreuve pratique sur le terrain privé : manœuvres PC + CAP

Pages modifiées:

p. 14, 27, 48

Pages à supprimer :

Pages à ajouter :

Table des matières

1	Introduction	Catégorie C-C1	5
2	Généralités		7
3	Véhicule d'examen		8
3.1	Véhicule d'examen « Général »		8
3.1.1	Véhicule d'examen		8
3.1.2	Exception		9
3.2	Véhicule d'examen « Guide »		10
3.3	Véhicule d'examen « Auto-école »		12
4	Admission à l'examen pratique		13
4.1	Règle générale concernant l'admission à l'examen pratique		13
4.2	Conditions d'admission administrative		14
4.3	Conditions d'admission technique		15
5	Signification des symboles utilisés lors de l'appréciation		18
6	Explication concernant l'exécution des manœuvres		19
6.1	Directive générale		19
6.2	Dimensions du véhicule		20
6.3	Utilisation du véhicule		20
6.4	Position de départ, position finale et phase intermédiaire		22
6.5	Toucher		22
6.6	Organisation des manœuvres		22
6.6.1	Contrôles préalables		23
6.6.2	Autres manœuvres		23
6.7	Durée de la manœuvre		24
6.8	Quitter le véhicule		25
6.9	Intervention de l'examineur		26
6.10	Appréciation M = arrêter la manœuvre		26
6.11	Signification des symboles concernant les dessins		27
7	Manœuvre « Contrôles préalables »		28
7.1	Directives		28
7.2	Points demandés		29
7.2.1	Précautions pour monter et descendre du véhicule		29
7.2.2	Contrôles essentiels		29
7.2.3	Contrôles complémentaires		33
7.2.4	Réglages		36
7.3	Appréciation		38
8	Manoeuvre "Marche arrière en ligne droite" et Manœuvre « Recul à quai »		40
8.1	Schéma		40
8.2	Directives		41
8.3	Appréciation "Marche arrière en ligne droite"		43
8.4	Appréciation 'Recul à quai'		45
9	Manœuvre "Garage en marche arrière"		47
9.1	Schéma		47
9.2	Directives		48
9.3	Appréciation		50



Vade-mecum terrain privé manœuvres PC + CAP cat C v.F

10	Annotations sur le protocole d'examen terrain privé.....	52
11	Décision – Résultat	53

1 Introduction

Catégorie C-C1

4 mai 2007 - Arrêté Royal relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E

23 Mars 1998 – Arrêté royal concernant le permis de conduire modifié par l'AR du 15 juillet 2004

L'examen pratique prévu aux articles 23, § 1, 2° et 38 de la loi porte sur les épreuves énumérées à l'annexe 2 IV à l'AR du 15 juillet 2004 modifiant l'AR du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

L'examen est subi à bord d'un véhicule de la catégorie ou de la sous-catégorie pour laquelle le permis de conduire est demandé.

L'examen est coté de la manière indiquée à l'annexe 2 VI à l'AR du 15 juillet 2004.

EXAMEN PRATIQUE : CONTROLE DES APTITUDES ET DES COMPORTEMENTS RELATIFS AUX CATEGORIES C ET C1

I. Epreuve sur un terrain isolé de la circulation.

Manœuvres:

1. Contrôles préalables :
 - a. Régler le siège si nécessaire afin d'obtenir une position assise correcte ;
 - b. Régler les rétroviseurs, les ceintures de sécurité, les appuis-tête ;
 - c. S'assurer que les portes sont fermées ;
 - d. Contrôle de l'état des pneumatiques, des freins, de la direction, des feux, des dispositifs réfléchissants, des indicateurs de direction et de l'avertisseur sonore ;
 - e. Contrôle des systèmes d'assistance au freinage et à la direction, contrôle de l'état des pneumatiques, des écrous de roue, des garde-boue, du pare-brise, des fenêtres et des essuie-glaces, des fluides ; contrôle et utilisation du tableau de bord.
 - f. Contrôle de la pression d'air, des réservoirs d'air et de la suspension ;
 - g. Contrôle des éléments de sécurité liés au chargement du véhicule : carrosserie, tôles, portes de chargement, éventuellement mécanisme de chargement, verrouillage de la cabine, mode de chargement, arrimage de la charge
 - h. Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule, comme sur la voie publique.
2. Marche arrière en ligne droite
3. Virer dans un garage en marche arrière
4. Recul à quai

Les manœuvres sont cotées par les mentions : « satisfaisant », « réserve », « insuffisant » ou « mauvais ».

Le candidat est ajourné si :

- une manœuvre est cotée « mauvais » ;
- deux manœuvres sont cotées « insuffisant » ;
- une manœuvre est cotée « insuffisant » et deux « réserve » ;



Vade-mecum terrain privé manœuvres PC + CAP cat C v.F

- quatre manœuvres sont cotées « réserve » ;

Dans le cadre de ce vade-mecum, on parlera de deux types de manœuvres :

Les contrôles préalables et les manœuvres en mouvement.

Le terme 'manœuvre en mouvement' reprend les manœuvres qui nécessitent le déplacement du véhicule :

- Virer en marche arrière dans un garage
- Marche arrière en ligne droite
- Recul à quai

2 Généralités

L'examen sur le terrain privé doit être considéré comme une épreuve d'admissibilité à l'examen sur la voie publique.

Son but est de vérifier si le candidat maîtrise suffisamment son véhicule, afin de garantir la sécurité des autres usagers et de l'examineur au cours de l'examen sur la voie publique. Il permet également de vérifier si le candidat possède la technique élémentaire pour exécuter les manœuvres avec suffisamment de maîtrise.

Dans la mesure où les permis de conduire catégories C/C1 donnent accès à des professions de conducteurs de camion, l'examineur sera particulièrement attentif à une attitude respectueuse par rapport au matériel et en adéquation par rapport à la bonne pratique professionnelle.

3 Véhicule d'examen

3.1 Véhicule d'examen « Général ».

Le véhicule d'examen présenté doit permettre d'effectuer toutes les manœuvres, compte tenu de la disposition des aires prévues pour les manœuvres.

3.1.1 Véhicule d'examen

3.1.1.1 Catégorie C1

Le candidat au permis de conduire pour la catégorie C1 subit l'examen pratique avec un véhicule de la catégorie C1 d'une masse maximale autorisée d'au moins 5.500kg (sans dépasser 7.500kg) et d'une longueur d'au moins 5,5m et qui atteint, sur une route en palier la vitesse d'au moins 80km / h.

3.1.1.2 Catégorie C

Le candidat au permis de conduire pour la catégorie C subit l'examen pratique à bord d'un véhicule appartenant à la catégorie C d'une masse maximale autorisée d'au moins 12.000kg et d'une longueur d'au moins 8m et d'une largeur d'au moins 2,40m, qui atteint, sur une route en palier, une vitesse d'au moins 80 km / h.

Le véhicule est présenté avec un poids réel minimum de 10.000kg.

Le véhicule avec une boîte de vitesse manuelle est équipé d'un système de transmission permettant au conducteur de choisir les vitesses manuellement.

3.1.1.3 Catégories C et C1

Le véhicule doit être équipé d'une carrosserie fermée ou d'une bâche couvrant complètement la surface de chargement dont les dimensions en hauteur et en largeur sont au moins équivalentes à celles de la cabine du véhicule, les rétroviseurs non compris.

Le véhicule doit être équipé d'un enregistreur conforme au Règlement (CEE) n°3821/85

Le véhicule est équipé d'un ABS.

Le véhicule équipé d'une cabine couchette dans laquelle a été aménagée une place pour l'examineur doit être pourvu de vitres latérales

Le véhicule doit avoir un chargement d'un poids au moins équivalent à la moitié de la charge utile du véhicule. L'examineur peut au besoin faire procéder au pesage du véhicule.

Le chargement ne peut être constitué de produits ADR, d'animaux vivants ou de produits nauséabonds. Le chargement doit être correctement arrimé.

Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

Calcul de la moitié de la charge utile : MMA du véhicule – tare du véhicule

$$\frac{\text{-----}}{2}$$

Lorsque le véhicule d'examen est équipé d'un ralentisseur, ce dispositif ne peut être déconnecté lors de l'examen.

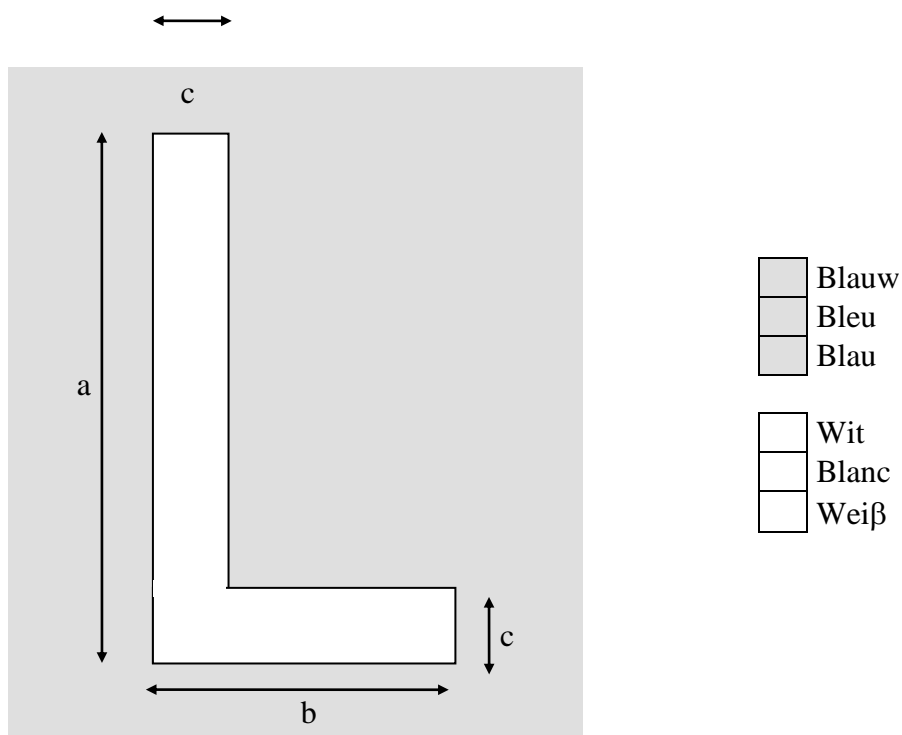
3.1.2 Exception

Le candidat qui, pour cause de déficience physique, ne peut conduire que certains types de véhicules ou des véhicules adaptés, subit l'examen pratique avec un tel véhicule. Il peut le cas échéant, subir l'examen avec un véhicule qui ne répond pas aux normes fixées ci-dessus. Les caractéristiques auxquelles doit répondre le véhicule figurent sur l'attestation médicale sous forme de codes décrits à l'annexe 7 de l'AR du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire. Cette attestation doit être présentée au centre d'examen.

3.2 Véhicule d'examen « Guide ».

Le véhicule doit être muni, à l'arrière et à un endroit apparent, du signe « L » dont le modèle est déterminé par le Ministre.

Annexe 1 à l'arrêté ministériel du 27 mars 1998 déterminant les modèles des documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite de véhicules à moteur.



	A, AM	B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D1, D1+E, D, D+E
a	70 mm	115 mm
b	40 mm	80 mm
c	10 mm	20 mm

Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

Le véhicule doit être muni de rétroviseurs extérieurs droits placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière et sur la droite.

Lorsque le véhicule est équipé de rétroviseur panoramique permettant au guide de surveiller la circulation, il n'est pas obligatoire d'ajouter un rétroviseur supplémentaire.

Le véhicule d'examen doit être en mesure de permettre l'exécution des manœuvres suivant les dimensions prévues.

Les marques spécialement ajoutées pour aider les candidats en cours d'examen font obstacle à ce que celui-ci soit passé.

Les systèmes d'aide au stationnement et les caméras destinés à aider le candidat pour les manœuvres sont autorisés pour autant qu'ils étaient prévus d'origine sur le véhicule ..

Aucun objet non fixé qui pourrait constituer un projectile dangereux pour les occupants en cas d'accident ou de freinage brusque ne peut se trouver sur le dessus du tableau de bord ou sur les sièges du véhicule d'examen.

Les véhicules doivent être dans un état de propreté suffisant faute de quoi l'examineur peut inviter le candidat à le nettoyer.

3.3 Véhicule d'examen « Auto-école »

Les véhicules d'examens des auto-écoles agréées doivent se conformer aux prescriptions ci-dessous :

- **Les véhicules de la catégorie C ou de la sous-catégorie C1** sont approuvés au préalable par le ministre ou son délégué et répondent aux conditions suivantes ;
 - Avoir les commandes de l'embrayage, du dispositif de freinage de service et de l'accélérateur dédoublée de telle sorte que l'élève et l'instructeur puissent les actionner chacun séparément sans que les performances prescrites pour ces dispositifs en soient altérées. En outre, l'instructeur doit pouvoir éteindre les feux de route et allumer en remplacement les feux de croisement. Cette double commande n'est pas imposée en ce qui concerne les dispositifs de séries qui sont automatiques ou qui sont aisément accessibles par l'instructeur sans risque de gêner l'élève.
 - Etre équipé d'un dispositif d'alarme constitué d'un signal sonore qui indique que l'instructeur actionne ou évite l'actionnement des commandes des dispositifs de freinage de service, de l'embrayage ou de l'accélérateur. Le bon fonctionnement du dispositif d'alarme, lorsqu'il est enclenché, est indiqué par un témoin lumineux qui s'éteint quand le signal sonore d'alarme se met en marche.
 - Etre équipé d'un système de rétroviseurs extérieurs placés de façon telle que l'élève et l'instructeur puissent, de leur siège respectif, surveiller la circulation vers l'arrière et sur la gauche et notamment, apercevoir un autre véhicule ayant commencé un dépassement par la gauche, ainsi que d'un système permettant de visualiser l'angle mort.
 - Etre équipés de ceintures de sécurité pour le conducteur, l'instructeur et l'examineur.

- **Les véhicules de la catégorie C et sous-catégorie C1** sont équipés d'un ou de plusieurs panneaux, lisible de l'avant et de l'arrière à une distance d'au moins 30m, éclairés ou réfléchissants entre la tombée et le lever du jour, portant l'inscription « auto-école », suivi du numéro d'agrément de l'école de conduite.

Peuvent seuls figurer sur le véhicule de cours, le nom ou la raison sociale de la personne morale, la dénomination, le logo, l'adresse, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et le numéro de fax de l'école de conduite ainsi que de la publicité pour les activités d'école de conduite et des messages dans le cadre de la sécurité routière. En outre, le nom ou la raison sociale de la personne morale, la dénomination, le logo, l'adresse, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et le numéro de fax de l'entreprise de transports de marchandises qui met le véhicule à disposition de l'école de conduite dans le cadre de l'apprentissage à la conduite peut également figurer sur le véhicule.

4 Admission à l'examen pratique

4.1 Règle générale concernant l'admission à l'examen pratique.

Il appartient au responsable du centre de décider sur place si les circonstances atmosphériques du jour font obstacle au déroulement des épreuves.

Si les circonstances atmosphériques ne permettent pas l'épreuve sur la voie publique, l'épreuve sur le terrain privé peut avoir lieu, pourvu que les marques au sol et les balises soient parfaitement visibles.

En cas de manquement technique, un autre véhicule du même type peut être utilisé, pour autant que cela soit effectué dans un délai court et acceptable et que cela ne porte pas préjudice au déroulement de l'examen ni à la programmation.

Lorsqu'il est possible de remédier à un manquement administratif (photopies des documents du véhicule, etc...) dans un délai court et acceptable, on peut envisager de faire commencer l'examen pratique avec un peu de retard. En aucun cas, ce retard ne peut porter préjudice au déroulement de l'examen ni à la programmation.

On peut décider de faire passer l'examen sur le terrain privé, malgré la présence d'un manquement (défaut technique : feux ne fonctionnant pas, etc...). Dans ce cas, on indiquera également sur le protocole d'examen, en face de la case T, la remarque 8 – divers. Le manquement constaté sera indiqué au verso du protocole d'examen destiné au classement et dans le mémo du système informatique qui le permet.

Lorsqu'un candidat est dispensé de l'examen sur le terrain privé, les conditions d'admission administratives et techniques seront recontrôlées lors d'un prochain examen pratique.

Si la charge, l'arrimage ou la bâche sont non conformes, le candidat sera non admis pour raison technique (T)

4.2 Conditions d'admission administrative

Pour être admis à l'examen pratique l'examineur doit vérifier les documents mentionnés sous l'article 35 et 36 de l'AR du 23 mars 1998 concernant le permis de conduire.

Lors d'une défaillance administrative, l'examineur doit remplir la case A sur le protocole d'examen et il doit inscrire la raison de l'éventuel arrêt d'examen au verso du protocole d'examen destiné au classement et dans le mémo du système informatique qui le permet.

Lorsque le candidat est dispensé de l'apprentissage, la remarque 9 « Exemption d'écolage » doit être cochée

Lorsqu'un des documents suivants manque, le candidat ne sera admis ni sur le terrain privé :

- Le document d'identité du candidat en cours de validité (ou une attestation de perte, délivrée par la commune de résidence et comportant une photo et un cachet).
- Le document d'identité du guide en cours de validité (ou une attestation de perte, délivrée par la commune de résidence et comportant une photo et un cachet).
- Le permis de conduire du guide en cours de validité (une attestation de perte, même revêtue d'une photo et d'un sceau NE PEUT être acceptée).
- Le permis de conduire belge ou européen du candidat au moins valable pour la catégorie B ou pour une catégorie équivalente (une attestation de perte, même revêtue d'une photo et d'un sceau NE PEUT être acceptée).
- Le permis de conduire provisoire en cours de validité délivré depuis plus d'un mois ou le certificat d'enseignement pratique délivré par une école de conduite agréée (une attestation de perte, même revêtue d'une photo et d'un sceau NE PEUT être acceptée).
- Si le candidat n'a pas obtenu de permis de conduire provisoire, l'attestation médicale en cours de validité ou le permis de conduire, en cours de validité, pour lequel une attestation médicale a déjà été présentée
- Le certificat d'assurance responsabilité civile du véhicule
- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- Le certificat de couleur verte du contrôle technique en cours de validité, la fiche technique ou le rapport d'identification
- Le CMR, la lettre de voiture ou un bon de pesée reprenant clairement les coordonnées du véhicule, et émis au plus tard la veille de l'examen pour les filières libres et depuis moins de 7 mois pour les écoles de conduite. Ce bon de pesée devra reprendre clairement les informations suivantes :
 - l'identification de la balance, l'immatriculation du véhicule, le poids en charge et la date.

Avant l'examen pratique, le guide et le candidat rempliront l'attestation relative à la nature de la charge et au poids réel du véhicule chargé.

Lorsque le candidat n'a pas de disque vierge avec un marquage d'homologation (ou un numéro « e ») adapté au tachygraphe analogique ou suffisamment de papier dans le tachygraphe digital pour imprimer le ticket, l'épreuve sur le terrain privé peut avoir lieu, mais le candidat sera non admis sur la voie publique pour raison administrative.

4.3 Conditions d'admission technique

Conditions de base

Pour être admis à l'examen pratique le véhicule d'examen doit répondre aux conditions mentionnées sous l'article 8 ou 12 (dispositions transitoires) de l'AR du 15 juillet 2004 concernant le permis de conduire.

Lorsque le véhicule ne répond pas aux conditions demandées, l'épreuve sur le terrain privé et l'épreuve sur la voie publique ne peuvent avoir lieu.

En cas de manquement technique, un autre véhicule du même type peut être utilisé, pour autant que cela soit effectué dans un délai court et acceptable et que cela ne porte pas préjudice au déroulement de l'examen ni à la programmation.

Pour être admis à l'examen pratique sur le terrain privé, le candidat doit avoir des gants de sécurité.

Lorsque le candidat n'a pas avec lui de gants de sécurité, l'épreuve sur le terrain privé ne peut pas avoir lieu.

Lors d'une défaillance technique, l'examineur doit remplir la case T sur le protocole d'examen et il doit inscrire la raison de l'éventuel arrêt d'examen au verso du protocole d'examen destiné au classement et dans le mémo du système informatique qui le permet.

Contrôle technique du véhicule

Pour être admis à l'examen pratique le véhicule doit être techniquement en ordre. Le contrôle technique se fera en début d'examen comme suit :

- La plupart des contrôles seront effectués par le candidat lors de la manœuvre des contrôles préalables.
- Toutefois l'examineur vérifiera parallèlement au candidat que le véhicule est techniquement en ordre. De plus, il sera particulièrement attentif au fait que le véhicule est muni du signe L (filière libre)

Lorsque le candidat est dispensé de l'épreuve sur le terrain privé, le contrôle technique doit quand même avoir lieu. Le contrôle reprend les points suivants :

- Feux
- Indicateurs de direction
- Avertisseurs sonores
- Essuie-glaces
- Frein de stationnement
- Signe L
- Rétroviseur supplémentaire
- Carrosserie
- Pneus
- Chargement

L'examen sur le terrain privé peut avoir lieu même si le véhicule ne répond pas à toutes les prescriptions techniques, sauf si le véhicule peut être considéré comme dangereux et que de ce fait

la sécurité soit compromise. C'est le cas lorsque la carrosserie du véhicule est abîmée et présente des arrêtes tranchantes.

L'examen sur la voie publique ne peut jamais avoir lieu dans les cas suivants :

- pas de « L » pour les filières libres ou pas de panonceau « auto-école » ou de numéro d'identification pour les véhicules de l'auto-école
- pas les rétroviseurs réglementaires
- profondeur des rainures principales des pneus insuffisante
- pas de deuxième place assise
- absence de carrosserie fermée ou de bâche
- si le véhicule a une arrête tranchante
- frein de stationnement fonctionnant mal
- porte bloquée
- Si le bouton sélecteur du tachygraphe permettant de changer l'enregistrement des différents types d'activité ne fonctionne pas
- Si le tachygraphe n'est pas en ordre
- **Si le véhicule n'est pas muni de catadioptrés latéraux et/ou arrière.**
- **Si le véhicule n'est pas muni de garde-boue aux roues arrières.**
- **Si l'examineur constate qu'un des extincteurs est périmé depuis plus de 6 mois.**
- Si un des équipements suivants est défectueux et ne peut être réparé en peu de temps :
 - feu-stop
 - avertisseur sonore
 - clignoteur
 - indicateur de vitesse

L'examen sur la voie publique peut avoir lieu si les équipements suivants sont en panne pour autant que leur fonctionnement ne soit pas nécessaire au cours de l'examen :

- feu de croisement
- feu arrière
- feu antibrouillard arrière
- essuie-glaces
- installation antibuée

Si par un concours de circonstances, le fonctionnement de cet équipement devient toutefois nécessaire, l'examen sera arrêté pour cause de panne technique.

Si malgré un défaut technique, l'examen est autorisé sur le terrain privé et/ou sur la voie publique, il sera toujours demandé, dans l'intérêt de la sécurité routière en général, de faire le nécessaire pour réparer le manquement au plus tôt.

L'examineur doit remplir la case T sur le protocole d'examen et il doit inscrire la raison du refus technique au verso du protocole d'examen destiné au classement et dans le mémo du système informatique qui le permet.

Principe de base pour l'exécution des manœuvres

Si le véhicule du candidat n'est pas en mesure d'effectuer les manœuvres telles que prescrites, par exemple, parce que la calandre est bloquée, ou parce que le purgeur est cassé, l'examen sur le terrain privé sera arrêté pour raison technique.

Dans la mesure où la manœuvre des contrôles préalables demande qu'on effectue un contrôle global du véhicule, le véhicule sera non admis pour raison technique sur la VP si un des équipements devait faire défaut ou être défectueux. Toutefois l'examen au permis de conduire ne

Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

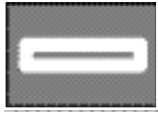
doit pas devenir un contrôle technique en bonne et due forme. Donc si par exemple, les catadioptrés sont mal placés ou s'il en manque un ou encore si l'un d'entre eux est abîmé, l'examineur le signalera, mais n'arrêtera pas l'examen pour autant.

C'est uniquement lors d'un manquement flagrant ou lorsque la sécurité du véhicule, de ses passagers ou des autres usagers de la route est menacée, que l'examineur arrêtera l'examen pour raison technique

Tachygraphe analogique et tachygraphe digital

- Le véhicule d'examen doit être équipé d'un tachygraphe.

5 Signification des symboles utilisés lors de l'appréciation



Limite de la rue



Toucher



Positionnement du véhicule



Coordination embrayage – accélérateur
(frein de stationnement)
Habilité à conduire



Durée de l'épreuve



Directive



Sécurité

6 Explication concernant l'exécution des manœuvres

6.1 Directive générale

Au début de l'examen, l'examineur fournira au candidat les directives générales relatives à l'examen. Il lui indiquera que des explications complètes seront procurées avant le début de chaque manœuvre, à hauteur de la position de départ.

Après les contrôles préalables, l'examineur signalera que pour l'exécution des manœuvres en mouvement, ni le port de la ceinture de sécurité, ni l'usage des clignotants ne sont obligatoires pendant l'examen sur terrain privé. Le candidat doit se trouver en permanence en position de conduite normale.

Dans les directives données au candidat lors de l'exécution des manœuvres, l'examineur précisera au candidat tous les comportements menant à un Mauvais. L'examineur signalera au candidat qu'il peut ouvrir sa porte (mais pas la laisser ouverte) ou quitter le véhicule (il ne peut pas sauter pour descendre du véhicule et descendre dos tourné au véhicule). Il peut quitter son poste de conduite uniquement après avoir enclenché le frein de stationnement. Il est donc interdit d'ouvrir la porte lorsque le véhicule est en mouvement. Il peut regarder par la fenêtre ouverte pour autant qu'il garde le contact avec l'assise du siège.

Le candidat doit toujours pouvoir évoluer dans des conditions optimales sur le terrain, sans risquer de toucher un obstacle.

Avant et après chaque manœuvre, l'examineur veillera à la sécurité du candidat sur le terrain.

Des véhicules différents du même type pourront être utilisés pour réaliser le même examen d'un candidat. Il appartient au responsable du centre de le décider.

Aucune appréciation n'est donnée pour l'examen sur terrain privé, en dehors de l'exécution des manœuvres imposées.

La durée de l'épreuve sur le terrain privé est de minimum quinze minutes.

Lorsque le candidat est amené à soulever la calandre du véhicule, l'examineur sera particulièrement attentif à ce que le candidat ne touche pas des parties du moteur qui seraient chaudes, histoire d'éviter tout accident.

Lorsque l'examen sur le terrain privé est terminé, l'instructeur ou le guide sera invité à vérifier la fermeture de la calandre.

Lors des contrôles préalables à l'extérieur du véhicule, il est demandé au candidat de porter des gants de protection appropriés.

Si le candidat effectue les contrôles extérieurs sans mettre de gants de protection au préalable, l'examineur interviendra et répétera la consigne. Si le candidat répète la faute, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

6.2 Dimensions du véhicule

La longueur et la largeur du véhicule doivent être mesurées.

Les rétroviseurs extérieurs doivent se trouver en position d'utilisation normale (c'est-à-dire non rabattus) pendant toutes les manœuvres.

La longueur du véhicule d'examen doit être considérée sur toute la largeur (sauf pour la manœuvre « garage en marche arrière », en ce qui concerne la longueur du garage).

Ainsi un camion qui mesure du pare-choc avant au pare-choc arrière 7,50 m auquel on a ajouté un treuil ou une attache remorque pour atteindre les 8 m ne sera pas accepté car le véhicule ne fait pas 8 m sur toute la longueur.

Largeur du véhicule = largeur totale du véhicule, rétroviseurs extérieurs compris sauf s'ils sont placés au-dessus de la hauteur des balises.

La largeur réelle du véhicule est plafonnée à 2,55m (2,60m pour les véhicules frigorifiques).

La largeur du véhicule doit aussi être considérée sur toute la longueur.

Donc la largeur d'un camion qui possède des feux d'encombrement sur les côtés reste la largeur de la caisse et pas celle d'un feu d'encombrement à l'autre.

Si un feu d'encombrement touche une balise, il y aura lieu d'attribuer la cotation Mauvais pour « Toucher ».

Les rétroviseurs extérieurs placés au-dessus de la hauteur des balises n'entrent pas en ligne de compte pour déterminer l'écartement de celles-ci.

Concrètement ceci veut dire que si les balises se situent en dessous des rétroviseurs, la largeur du véhicule ne prend pas les rétroviseurs extérieurs en compte.

Il faut tenir compte de l'épaisseur du revêtement de protection pour disposer les balises selon les distances indiquées.

6.3 Utilisation du véhicule

Les rétroviseurs extérieurs (boîtier) doivent se trouver en position d'utilisation normale (c'est-à-dire non rabattus) pendant toutes les manœuvres.

Le candidat peut ouvrir sa porte pour jeter un coup d'œil ou pour descendre du véhicule pendant ou entre les manœuvres. Toutefois, lorsque le candidat quitte son poste de conduite, il doit avoir enclenché le frein de stationnement. Donc il lui est interdit d'ouvrir sa porte pendant que le véhicule est en mouvement.

- Le fait de quitter son poste de conduite et d'oublier d'enclencher le frein de stationnement entraînera la cotation M (Mauvais) sous le symbole sécurité.
- Le fait de laisser la porte conducteur ouverte entraînera la cotation M (Mauvais) sous le symbole sécurité.
- Le fait d'ouvrir la porte alors que le véhicule est en mouvement entraîne la cotation M (Mauvais) sous le symbole sécurité.
- Le fait de toucher les balises en ouvrant la porte entraînera la cotation R (Réserve) sous le symbole Toucher.

Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

Le candidat doit également rester assis à la place du conducteur mais peut regarder par la fenêtre ouverte pour autant qu'il garde le contact avec l'assise du siège.

- Si le candidat ne garde pas le contact avec l'assise du siège, l'examineur interrompra le mouvement et répétera la consigne. Si le candidat répète la faute, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

Pendant la manœuvre, le porte-à-faux (avant et arrière) du véhicule peut dépasser la délimitation de la rue.

Faire tourner les roues sur place est considéré comme une faute.

- Si le candidat fait tourner les roues sur place, l'examineur intervient et précise que tourner les roues sur place est considéré comme une faute.
- Si malgré la consigne le candidat fait de nouveau tourner les roues sur place, l'examineur attribue une cotation « **Insuffisant** » pour chaque manœuvre où le candidat commet la faute sous le symbole habilité à conduire (utilisation du véhicule).

Une appréciation '**Réserve**' est attribuée à **chaque** manœuvre concernée en cas de mauvaise coordination embrayage – pédale d'accélérateur systématique ou lorsque le candidat utilise le frein tout en embrayant malgré que le sol soit plat.

Si le moteur cale à cause de la mauvaise coordination,

- une **Réserve** sera attribuée si le moteur cale deux fois,
- un **Insuffisant** sera attribué si le candidat cale trois fois ou plus

Le R (réserve) ou I (insuffisant) est noté pour **la** manœuvre effectuée au moment où le moteur cale respectivement pour la 2ème ou la 3ème fois. (Il n'y a bien qu'une seule manœuvre qui recevra une cotation lorsque le candidat cale le moteur !)

Il est demandé au candidat d'effectuer la manœuvre « marche arrière en ligne droite » en roulant de manière continue dans le passage étroit. Si le candidat ne roule pas de manière continue dans le passage étroit (s'il s'arrête et repart dans le même sens), l'examineur interrompra le mouvement et répétera la consigne. Si le candidat fait de nouveau la même faute, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

Dans le passage étroit, le candidat peut s'arrêter et avancer une fois pour mieux se repositionner. Lorsque le candidat le fait, l'examineur lui précisera qu'il ne peut plus se repositionner à nouveau. Si le candidat le fait à nouveau, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

6.4 Position de départ, position finale et phase intermédiaire

La position de départ, la phase intermédiaire et la position finale sont déterminées. Pour des raisons pratiques il ne sera pas obligatoirement tracé de lignes au sol pour indiquer ces positions.

L'examineur guidera le candidat pour ranger le véhicule d'examen devant la position de départ. La directive de la manœuvre à exécuter sera donnée à cet endroit.

L'examineur veillera à ce que la communication avec le candidat se déroule de façon optimale et claire. Il ne faut pas reprendre les directives littéralement. Le principal est que l'examineur mentionne tous les points essentiels de la directive dans sa communication à l'attention du candidat, en un langage compréhensible pour le candidat.

Si la directive n'est pas suivie, on considère que la manœuvre n'a pas été effectuée. Si la directive n'est pas suivie - par exemple le candidat ne sort pas le véhicule du garage dans l'autre sens - l'examineur interrompra immédiatement le déplacement, il répétera la directive et fera reprendre le déplacement requis si nécessaire.

Attention : le délai accordé continue à s'écouler en cas de répétition de la directive.

Si ensuite le candidat ne corrige pas ce qui est demandé ou qu'il n'en est pas capable, l'examineur accordera l'appréciation M (**mauvais**).

L'achèvement d'une manœuvre implique que le candidat range son véhicule devant la position finale. L'examineur guidera le candidat lors de son déplacement vers la position finale (c'est-à-dire qu'il indiquera où celui-ci doit s'arrêter). Tout en guidant le candidat, l'examineur se déplacera vers l'endroit où le candidat (porte du conducteur) doit se trouver.

Les critères d'appréciation M – I – R – S sont d'application de la position de départ à la position d'arrivée.

Les manœuvres 'Marche arrière en ligne droite' et 'Virer dans un garage en marche arrière' doivent commencer en marche avant. Ensuite, le candidat peut reculer.

6.5 Toucher

Le candidat qui touche **une fois** la balise se verra attribuer un « Mauvais » (avec également les feux d'encombrement).

Le fait de toucher les balises en ouvrant la porte entraînera la cotation R (Réserve).

6.6 Organisation des manœuvres

Les manœuvres exécutées dans le cadre d'un examen catégorie C1 sont les mêmes que celles dans le cadre d'un examen C.

C'est pourquoi, il n'est plus fait mention que de la catégorie C. Toutes les mentions valables pour la catégorie C le sont pour la sous-catégorie C1.

6.6.1 Contrôles préalables

Le candidat commencera par les contrôles préalables. Il s'agit en fait d'une bonne habitude que tout chauffeur doit prendre : faire connaissance avec le véhicule et faire les contrôles préalables – AVANT de démarrer.

On commencera par demander au candidat de placer le véhicule sur le terrain privé.

On le mettra en situation en lui indiquant qu'il s'agit du début de la journée et on lui demande de partir avec ce véhicule et on lui demande de faire les contrôles extérieurs.

Le candidat doit savoir quels sont les contrôles extérieurs essentiels à effectuer sur un véhicule avant de partir.

Le candidat effectue ces contrôles dans un ordre quelconque. L'examineur évalue tout d'abord qu'il n'en oublie aucun et ensuite qu'il les effectue correctement.

On attend du candidat qu'il réalise également un maximum de contrôles extérieurs complémentaires de lui-même.

Une fois que tous les contrôles extérieurs sont effectués ; l'examineur invite le candidat à monter dans son véhicule et il évalue comment il s'y prend et s'il prend les précautions nécessaires.

L'examineur lui demande de faire les contrôles intérieurs.

Le candidat doit savoir quels sont les contrôles intérieurs essentiels à effectuer sur un véhicule avant de partir.

Le candidat effectue ces contrôles dans un ordre quelconque. L'examineur évalue tout d'abord qu'il n'en oublie aucun et ensuite qu'il les effectue correctement.

L'examineur guide alors le candidat en lui demandant point par point les contrôles intérieurs complémentaires et lui demande de faire un essai des freins.

L'examineur demande au candidat d'expliquer comment reprendre une position de conduite correcte et d'expliquer comment effectuer les réglages nécessaires.

Ensuite on met le candidat en situation inverse : c'est la fin de la journée, on lui demande de quitter le véhicule comme s'il était sur la voie publique et qu'il devait rejoindre le trottoir. Là, l'examineur évalue comment il sort du véhicule et s'il prend les précautions nécessaires.

L'examineur guide alors le candidat en lui demandant point par point les contrôles complémentaires extérieurs qu'il aurait oublié.

6.6.2 Autres manœuvres

La manœuvre du recul à quai est effectuée dans la foulée de l'exécution de la manœuvre de marche arrière en ligne droite.

Le temps maximum autorisé sera de 4 minutes pour ces deux manœuvres couplées

La manœuvre 'virer dans un garage en marche arrière' est exécutée séparément.

6.7 Durée de la manœuvre

Le temps maximum accordé est de

- 4 minutes pour la marche arrière dans le passage étroit et pour le recul à quai
- 4 minutes secondes pour l'entrée dans le garage
- 15 minutes pour les contrôles préalables Le chronomètre sera interrompu depuis l'ouverture de la remorque, jusque la fermeture (si le camion est muni d'une bâche), pour neutraliser les différences de systèmes de fermeture (bâche avec cordon TIR, portes avec serrure)

Le temps commence à s'écouler dès que le candidat part de la position de départ avec son véhicule d'examen et s'arrête lorsque le candidat a atteint avec son véhicule d'examen la position finale. Ce temps comprend la répétition des directives et le fait de faire recommencer certains déplacements.

En cas de position dans le garage qui mène à une cotation, l'examineur peut demander au candidat de sortir de son véhicule pour que celui-ci puisse constater qu'il n'est pas suffisamment introduit dans le garage et dans ce cas il doit interrompre le chronomètre.

Les temps mentionnés ci-dessus sont des temps au-delà desquels, la cotation M (Mauvais) est attribuée.

Le temps sera évalué progressivement pour les manœuvres en mouvement :

- Lorsque le candidat finit sa manœuvre et qu'il lui reste au moins de 30 secondes avant que le temps maximum ne soit écoulé, il obtient un S (satisfaisant)
- Lorsque le candidat finit sa manœuvre et qu'il lui reste moins de 30 secondes avant que le temps maximum ne soit écoulé, il obtient un I (Insuffisant)
- Lorsque le candidat dépasse la limite de temps, il obtient un M (Mauvais)

La particularité se trouve au niveau des manœuvres couplées 'Marche arrière en ligne droite' et 'Recul à quai' car le temps accordé pour effectuer ces manœuvres est global et est de 4 minutes. Si en 4 minutes, le candidat n'est toujours pas ressorti du passage étroit, la cotation Mauvais sera portée sur la manœuvre '**Marche arrière**'. Par contre si le candidat en ressort avant les 4 minutes, **aucune cotation** ne sera attribuée pour le temps sur cette manœuvre, c'est seulement si le candidat ne boucle pas le recul à quai en maximum 3 minutes 30 secondes voire 4 minutes (calculé depuis le début de la manœuvre de marche arrière), que le candidat obtient une cotation I (Insuffisant pour le **recul à quai**) voire M (Mauvais). Ceci même si le temps consacré au recul à quai était moindre que le temps consacré à la marche arrière.

Cette décision a été prise pour deux raisons :

- La difficulté de déterminer où se termine et où commence chaque manœuvre rend toute mesure du temps séparée compliquée
- Le risque de coter deux fois le même problème : si le candidat ressort du passage étroit en plus de 3 minutes 30'', si on lui accorde une cotation I pour la marche arrière, on sera aussi obligé d'accorder soit un I soit un M pour la manœuvre 'recul à quai' car cette manœuvre sera terminée en plus de 3 minutes 30''.

Concrètement cela donne :

Manœuvre	Cotation S	Cotation I	Cotation M
Contrôles préalables	Jusque 15 minutes		Au-delà de 15 minutes
Marche arrière	jusque 4 minutes		Au-delà de 4 minutes
(Marche arrière) + recul à quai	jusque 3 minutes 30''	Entre 3 minutes 30'' et 4 minutes	Au-delà de 4 minutes
garage	jusque 3 minutes 30''	Entre 3 minutes 30'' et 4 minutes	Au-delà de 4 minutes

Lorsque que la cotation M (Mauvais) est attribuée pour dépassement de temps, la motivation de l'appréciation accordée au candidat sera basée sur les erreurs commises. Le dépassement final de la limite de temps en est une conséquence.

Au terme du temps imparti, l'examineur doit intervenir afin d'aider le candidat à quitter l'aire de manœuvres.

Ceci peut se faire soit par des conseils soit en déplaçant les balises, soit en faisant appel au moniteur ou au guide.

6.8 Quitter le véhicule

Le candidat peut quitter le véhicule dans le cadre des manœuvres (par exemple : pour aller s'assurer que le véhicule passe, pour vérifier la distance qui lui reste jusqu'au quai, etc...). Pendant que le candidat effectue cette vérification, le temps imparti continue de couler.

Il n'y a pas de limite au nombre de fois que le candidat peut descendre du véhicule. Le candidat doit juste être prévenu du temps qui lui est imparti.

- Le candidat qui oublie de serrer le frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite se voit directement attribuer la cotation M (Mauvais) sous le symbole sécurité
- Le candidat qui ne ferme pas la porte conducteur du véhicule lorsqu'il quitte le véhicule, que ce soit pour effectuer les contrôles préalables ou pour faire une vérification dans le cadre des manœuvres en mouvement, se verra attribuer la cotation M (Mauvais) sous le symbole sécurité.
- Lorsque le candidat saute pour descendre du véhicule pour effectuer cette vérification, l'examineur attribue la cotation **Mauvais** sous le symbole 'sécurité'
- Lorsque le candidat se met à courir pour effectuer cette vérification, l'examineur attribue la cotation **Réserve** sous le symbole 'sécurité'
- Lorsque le candidat descend le dos tourné vers le camion, l'examineur attribue la cotation **Mauvais** sous le symbole 'sécurité'.
- Le candidat qui se tient au volant pour monter ou descendre de son camion, se verra attribuer la cotation R (Réserve) sous le symbole 'sécurité'. Il s'agit en fait d'une attitude à éviter car à la longue, le chauffeur risque d'abîmer la colonne de direction.
- Le candidat qui monte dans / descend de son camion en passant des marches, se verra attribuer la cotation R (Réserve) sous le symbole 'sécurité'.

6.9 Intervention de l'examineur

L'intervention de l'examineur peut uniquement avoir lieu dans les conditions suivantes :

- intervention de l'examineur après le temps imparti par manœuvre
Pour les manœuvres en mouvement, le temps commence à s'écouler au démarrage de la position de départ et la position finale doit être atteinte dans la limite de temps. Si le candidat n'est pas capable d'effectuer la manœuvre dans le temps autorisé, l'examineur interviendra en interrompant la manœuvre et il accordera l'appréciation M.
Pour les contrôles préalables, le temps commence à s'écouler après l'énoncé des consignes. Les réglages doivent être terminés dans la limite de temps. Lorsque la limite de temps de 15 minutes est dépassée, l'examineur indique au candidat que la manœuvre est ratée et il arrête cette manœuvre. Il proposera néanmoins au candidat d'effectuer les autres manœuvres à titre d'exercice.
- Intervention lorsque le candidat ne respecte pas une consigne après que l'examineur l'ait répétée une fois.
- intervention de l'examineur lorsque le candidat perd entièrement le contrôle de son véhicule. La perte de contrôle ne peut pas être assimilée au fait de toucher.

Perdre le contrôle de son véhicule consiste par exemple à donner du gaz au lieu de freiner, à lâcher brusquement la pédale d'embrayage et à donner du gaz, etc...., de façon à heurter éventuellement violemment les balises et/ou à les entraîner.

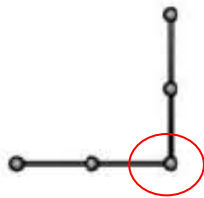
- intervention de l'examineur lorsque le candidat repousse consciemment les balises afin de pouvoir effectuer sa manœuvre (repousser intentionnellement diffère de la notion « toucher »).
- Intervention lorsque le candidat quitte son poste de conduite sans avoir enclenché le frein de stationnement.
- intervention de l'examineur si une situation dangereuse survient.
- intervention de l'examineur à la demande explicite du candidat, du moniteur ou du guide.

Ces interventions entraînent toujours une appréciation M (mauvais). Dans ce cas, l'examineur mentionnera sur le protocole d'examen l'erreur commise par le candidat et cochera la remarque 12 « Intervention de l'examineur »

6.10 Appréciation M = arrêter la manœuvre

L'attribution d'une appréciation M (mauvais) pour une manœuvre signifie que le candidat est ajourné pour son examen sur terrain privé. La manœuvre est arrêtée. La motivation de l'attribution de l'appréciation M (mauvais) sera communiquée au candidat tout de suite après l'interruption. Par ailleurs, si possible, on fera constater l'erreur par le candidat. Par exemple : pendant la manœuvre 'recul à quai' le candidat fait signe (par ex. klaxon...) pour confirmer qu'il est à quai. Le véhicule se situe par exemple à plus de 30 cm du quai; dans ce cas, l'on fera descendre le candidat afin qu'il puisse constater l'erreur.- Si le candidat le souhaite, les autres manœuvres peuvent être exécutées à titre d'exercice.

6.11 Signification des symboles concernant les dessins



Balise avec une structure fermée (2m sur 2m) (tolérance 1m98-2m02) (hauteur 1,20m) (tolérance 1m18- 1m22). Le coin extérieur de cette barrière est reconnaissable pour le candidat par des bandes de couleur (différente de celle de la balise) sur toute la longueur de la balise formant le coin. Ces bandes sont espacées de 10 cm (tolérance 9cm-11cm). La largeur de ces bandes est de minimum 5cm.



Balise avec une structure ouverte (hauteur 1,20m) (tolérance 1m18- 1m22)



Bordure (hauteur minimum 10 cm)



Mouvements pour l'exécution des manœuvres.



Dimensions fixes.

Pour le placement des balises suivant les distances indiquées, il y a lieu de tenir compte de l'épaisseur du revêtement de protection mais pas des accessoires dépassant des véhicules (exemple : feux d'encombrement).

Pendant les manœuvres, le porte-à-faux (à l'avant et à l'arrière) du véhicule peut dépasser les limites des rues.

Si la rue est située le long d'une clôture ou d'un mur, il faut laisser au moins un mètre d'espace à partir de la bordure (aire de manœuvre pour le porte-à-faux).

Lorsque l'on heurte ou monte sur les bordures, celles-ci ne peuvent pas se déplacer.

7 Manœuvre « Contrôles préalables »

7.1 Directives

a) contrôles extérieurs essentiels et complémentaires	C'est le matin, vous devez partir avec ce véhicule que vous ne connaissez pas et effectuer les contrôles extérieurs essentiels dans l'ordre que vous désirez. (liste à connaître par cœur) Vous faites également si possible les contrôles extérieurs complémentaires
b) Précautions pour monter dans le véhicule	Montez dans votre véhicule comme s'il se trouvait sur la voie publique
c) contrôles intérieurs essentiels	Vous effectuez les contrôles intérieurs essentiels dans l'ordre que vous désirez. (liste à connaître par cœur)
	Le tachygraphe ne doit pas être pris en considération
d) contrôles intérieurs complémentaires	Je vais vérifier votre connaissance du tableau de bord, montrez-moi où se trouve : <ul style="list-style-type: none"> • Le compte tour • L'indicateur de vitesse • L'indicateur de pression d'air • Les témoins lumineux allumés • Les 4 feux clignotants • Le désembuage • Le verrouillage de la cabine (si le témoin existe) Je vais vous demander d'effectuer quelques contrôles complémentaires tels que <ul style="list-style-type: none"> • L'avertisseur sonore • Les essuie-glaces et lave-glace Pouvez-vous contrôler <ul style="list-style-type: none"> • La pression d'air Pouvez-vous effectuer un <ul style="list-style-type: none"> • Essai freins
e) Réglages	Expliquez-moi comment vous contrôlez que votre position assise est correcte et mettez votre ceinture de sécurité.
	Expliquez-moi comment vous réglez correctement vos rétroviseurs
f) Précautions pour descendre du véhicule	Vous avez fini votre journée et vous devez quitter votre véhicule de la même manière que si vous étiez sur la voie publique et vous devez rejoindre le trottoir
g) contrôles complémentaires extérieurs oubliés	Vous vérifiez ; <ul style="list-style-type: none"> • L'état des dispositifs réfléchissants • Les écrous de roue • Les garde-boue • Les réservoirs d'air • La suspension • Le verrouillage de la cabine (si pas vérifié sur le tableau de bord)

7.2 Points demandés

7.2.1 Précautions pour monter et descendre du véhicule

- *L'examineur invite le candidat à prendre place dans le véhicule*
- On attend du candidat qu'il
 - (1) monte dans le véhicule, face au véhicule et en se tenant aux poignées
 - (2) Ferme correctement la porte

- *L'examineur invite le candidat à mettre le véhicule à l'arrêt comme sur la VP et à quitter celui-ci en prenant toutes les précautions nécessaires.*
- On attend du candidat qu'il
 - (1) enclenche le frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite.
 - (2) mette la boîte de vitesse au point mort. En effet en cas de fuite d'air, si une vitesse est restée enclenchée, on ne sait plus l'enlever pour redémarrer sans devoir forcer la boîte de vitesse.
 - (3) précise qu'il vérifie que les fenêtres sont bien fermées
 - (4) Coupe le moteur
 - (5) regarde dans son rétroviseur gauche avant d'ouvrir la porte conducteur pour descendre du véhicule
 - (6) descende du véhicule la face vers le camion, en se servant des poignées
 - (7) ferme la porte par laquelle il est descendu et active la fermeture sécurisée si la porte en est équipée
 - (8) précise qu'il vérifie que les autres portes et/ou la bâche sont bien fermées.
 - (9) précise que les portes et/ou la bâche doivent être fermées avec si elles en sont équipées l'activation d'une fermeture sécurisée.

7.2.2 Contrôles essentiels

Le candidat doit effectuer les contrôles cités dans cette liste sans support. Ces éléments sont censés être connus par cœur par le candidat. L'examineur évalue que d'une part il effectue tous les contrôles mentionnés dans la liste et d'autre part qu'il les effectue correctement.

Extérieurs

- Fluides
- Pneus
- Etat général :
 - Fenêtres et des rétroviseurs
 - Pare-brise
 - Essuie-glaces
 - Carrosserie et/ou bâche
 - Mode de chargement
 - Arrimage de la charge
 - Portes de chargement
 - Eventuel mécanisme de chargement

Intérieurs

- Fluides (si véhicule muni de jauges électroniques)
- Feux (MISE EN MARCHE DU MOTEUR)
- Indicateurs de direction

○ **Fluides :**

(1) *Le candidat précise où il vérifie ses niveaux :*

(a) *Du liquide de refroidissement. L'examineur sera bien attentif à ce que le candidat n'ouvre pas le bouchon !*

(b) *De l'huile moteur*

(c) *Du produit lave-glace*

(2) On attend du candidat soit

(a) qu'il soulève la calandre et qu'il montre le bon endroit par fluide. Lorsque le candidat ne sait pas ouvrir la calandre du véhicule, l'examineur mentionnera ce contrôle comme étant raté sur son protocole. Si la calandre est coincée, ou si elle ne se referme plus (fermeture défectueuse), l'examen sera arrêté pour raison technique. Si le candidat ne veut pas ouvrir la calandre, il se verra attribuer la cotation Mauvais pour non respect des consignes. Le candidat doit juste être en mesure de préciser où se trouve le réservoir du produit lave-glace, histoire de montrer qu'il sait où il doit remplir celui-ci en cas de besoin.

(b) qu'il sache préciser où se situe la jauge de chaque élément demandé, lorsque le véhicule est muni de jauges électroniques. Dans ce cas, l'ouverture de la calandre ne sera pas nécessaire.

○ **L'état des pneumatiques :**

(1) *Le candidat vérifie l'état des pneus arrière du véhicule*

(2) *L'examineur ne laissera pas le candidat vérifier tous les pneus. Il demandera au candidat de vérifier un pneu jumelé si possible et ensuite de continuer les autres contrôles essentiels.*

(3) On attend du candidat qu'il précise qu'il

(a) vérifie l'usure des rainures principales. Pour cela, il doit montrer qu'il regarde celles-ci et qu'il constate qu'elles sont encore suffisantes

(b) vérifie qu'il n'a pas un pneu dégonflé ou crevé. Ce contrôle est un contrôle visuel sauf pour les pneus jumelés où il faut qu'il précise qu'il doit donner un coup de marteau dans la bande de roulement dans le pneu et surtout pas dans le flanc. Cette opération doit avoir lieu sur les deux pneus. Dans certains véhicules, il y a un témoin au tableau de bord qui indique si la pression des pneus est insuffisante. Le fait de pouvoir montrer ce témoin lumineux est considéré équivalent au contrôle.

○ **Etat général :**

(1) Des fenêtres et des rétroviseurs:

(a) *Le candidat contrôle ses fenêtres :*

(b) On attend du candidat qu'il précise qu'il

(i) vérifie visuellement que ses fenêtres et les rétroviseurs n'ont pas d'éclat et ne sont pas fêlées. On attend du candidat qu'il signale une anomalie (si présente).

(ii) vérifie l'état de propreté de ses fenêtres et des rétroviseurs.

(2) Du pare-brise :

(a) *Le candidat contrôle son pare-brise :*

(b) On attend du candidat qu'il précise qu'il

(i) vérifie visuellement que son pare-brise n'a pas d'éclat et qu'il n'est pas fêlé. On attend du candidat qu'il signale une anomalie (si présente).

(ii) vérifie l'état de propreté du pare-brise.

(3) Essuie-glaces :

(a) *Le candidat contrôle la présence physique des essuie-glaces*

(b) On attend qu'il précise qu'il vérifie la présence des essuie-glaces

(4) Carrosserie et/ou bâche:

(a) *Le candidat fait le tour du véhicule et vérifie la carrosserie :*

(b) On attend du candidat qu'il précise qu'il vérifie qu'il n'y a pas une partie de la carrosserie ou de la bâche abîmée. On attend du candidat qu'il signale une anomalie (si présente).

(5) Mode de chargement :

(a) *Le candidat contrôle le mode de chargement*

(b) On attend du candidat qu'il

(i) ouvre correctement les portes de chargement (en les attachant et en les sécurisant) ou soulève suffisamment la bâche et qu'il indique qu'il vérifie le mode de chargement :

(ii) monte dans le véhicule et qu'il précise que la charge est bien répartie. La montée sera obligatoire, même si le chargement est constitué de béton ou de toute charge inamovible.

(c) *Lorsqu'il s'agit d'un véhicule muni d'une bâche, le candidat n'est pas obligé d'ouvrir complètement celle-ci, il suffit de l'ouvrir suffisamment que pour pouvoir monter dans le véhicule. Au besoin, l'examineur tiendra la bâche soulevée, histoire d'assurer une luminosité suffisante que pour effectuer le contrôle du chargement.*

(6) Arrimage de la charge :

(a) *Le candidat vérifie l'arrimage de la charge :*

(b) On attend du candidat qu'il précise que le chargement est bien arrimé.

(7) Portes de chargement :

(a) *Le candidat vérifie les portes de chargement :*

(b) On attend du candidat qu'il referme les portes de chargement ou la bâche correctement

(c) *Il faut que les portes soient bien fermées avec les mécanismes de sécurité, que les sangles soient passées dans tous les anneaux et que le cordon TIR soit bien fixé. Le chronomètre sera interrompu depuis l'ouverture de l'espace de chargement, jusque la fermeture, (si le camion est muni d'une bâche) pour neutraliser les différences de systèmes de fermeture (bâche avec cordon TIR, portes avec serrure)*

(8) Mécanisme de chargement :

(a) *Le candidat vérifie le mécanisme de chargement s'il existe :*

(b) On attend du candidat qu'il précise que ce mécanisme est bien verrouillé.

○ **Les feux :**

- (1) *ce contrôle doit avoir lieu avec l'examineur. Dès que le candidat allume ses feux ou demande à l'examineur de l'aide pour le contrôle des feux, celui-ci va vérifier à l'avant et à l'arrière le bon fonctionnement de ceux-ci*
- (2) Ceci correspond au contrôle technique
- (3) On attend du candidat qu'il vérifie spontanément le bon fonctionnement des feux suivants :
 - (a) Feux stop
 - (b) Feux de croisement
 - (c) Feux de route
 - (d) Feux anti-brouillard arrière
- (4) L'examineur peut profiter de l'occasion pour entamer les contrôles complémentaires et demande l'utilisation des autres commandes.

○ **Les indicateurs de direction :**

- (1) *ce contrôle doit avoir lieu avec l'examineur. Dès que le candidat allume ses indicateurs de direction ou demande à l'examineur de l'aide pour le contrôle des indicateurs de direction, celui-ci va vérifier à l'avant et à l'arrière le bon fonctionnement de ceux-ci*
- (2) Ceci correspond au contrôle technique
- (3) On attend du candidat qu'il vérifie spontanément le bon fonctionnement des indicateurs de direction.

- Les contrôles ci-dessus peuvent être effectués dans n'importe quel ordre.
- Si le candidat effectue d'autres contrôles que ceux mentionnés dans cette liste, cela ne sera jamais considéré comme une faute.
 - Si le candidat effectue un contrôle mentionné dans la liste des contrôles complémentaires, l'examineur le laissera faire et il ne le lui demandera plus par la suite.
 - Par contre si le candidat effectue un contrôle qui n'est pas repris dans le cadre de la manœuvre des contrôles préalables, l'examineur l'arrêtera en lui indiquant aimablement que ce contrôle n'est pas demandé dans le cadre de notre examen.
- Si le candidat oublie un contrôle essentiel, l'examineur mentionnera ce contrôle comme étant raté sur son protocole. Toutefois, pour quand même attirer l'attention du candidat sur ce manquement, l'examineur lui demandera d'effectuer ce contrôle dans le cadre de la partie sur les contrôles complémentaires. Aucune cotation ne sera attribuée à cet endroit si le contrôle est mal effectué puisque le candidat aura déjà été sanctionné au niveau des contrôles essentiels.

7.2.3 Contrôles complémentaires

Le candidat va effectuer un maximum de contrôles extérieurs complémentaires de lui-même. Il va ensuite effectuer tous les contrôles intérieurs complémentaires et ceux extérieurs complémentaires oubliés suite à la demande claire de l'examineur. Celui-ci reprend point par point les éléments de la liste et demande au candidat d'effectuer les contrôles mentionnés. L'examineur n'est pas obligé de suivre l'ordre de la liste, mais peut adapter celui-ci en fonction du véhicule et de la situation. Le principal est de les demander tous.

Intérieurs

- L'avertisseur sonore
- Les essuie-glaces et lave-glace
- Contrôle et utilisation du tableau de bord
 - o Le compte tour
 - o L'indicateur de vitesse
 - o L'indicateur de pression d'air
 - o Les témoins lumineux allumés.
 - o Les 4 feux clignotants
 - o Le désembuage
 - o Verrouillage de la cabine
- Contrôle de la pression d'air
- Essais freins

Extérieurs

- L'état des dispositifs réfléchissants
- Les écrous de roue
- Les gardes-boues
- Les réservoirs d'air
- Le verrouillage de la cabine
- La suspension

- o **L'avertisseur sonore :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à faire fonctionner son avertisseur sonore*
 - (2) On attend du candidat qu'il soit à même de faire fonctionner celui-ci.
 - (3) Ce contrôle sert également de contrôle technique
- o **Les essuie-glaces et lave-glace :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à contrôler ses essuie-glaces.*
 - (2) On attend du candidat qu'il fasse un essai des essuie-glaces et du lave-glace, histoire de vérifier que les balais des essuie-glaces ne sont pas abîmés et que le produit lave-glace arrive sur le pare-brise. (conduites non bouchées)
 - (3) Si le candidat a déjà fait fonctionner le lave-glace lors des contrôles essentiels, l'examineur ne le redemandera pas dans le cadre des contrôles complémentaires.

- **Contrôle et utilisation du tableau de bord. :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à nommer ou expliquer avec ses mots chaque élément apparent du tableau de bord.*
 - (2) On attend du candidat qu'il montre les éléments suivants
 - (a) Le compte tour
 - (b) L'indicateur de vitesse
 - (c) L'indicateur de pression d'air
 - (d) Les témoins lumineux allumés.
 - (e) Les 4 feux clignotants
 - (f) Le désembuage
 - (g) Le verrouillage de la cabine. L'examineur demande au candidat s'il dispose d'un voyant au tableau de bord qui indique lorsque la cabine est mal verrouillée. Si la réponse est oui, il demande au candidat quel est ce voyant. Si la réponse est non, l'examineur demandera au candidat de montrer effectivement le mécanisme de verrouillage de la cabine lorsqu'ils seront en dehors du véhicule.
 - (3) Si le candidat oublie un des éléments ci-dessus, l'examineur le lui demande
 - (4) Si le candidat rentre dans les détails inutiles (boutons de ventilation, tachygraphe,...) l'examineur lui dit OK et demande de passer aux éléments voulus.
- **La pression d'air :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à montrer comment il vérifie la pression d'air.*
 - (2) On attend du candidat qu'il fasse tourner le moteur (si ce n'est pas déjà le cas) et qu'il précise qu'il vérifie que les bonbonnes se remplissent ou sont déjà remplies.
- **Essai des freins :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à faire un essai de ses feins*
 - (2) On attend du candidat qu'il roule à quelques km/h et puis qu'il freine fortement pour vérifier que le véhicule réagit.
 - (3) Le candidat doit utiliser la pédale de frein

Après que l'examineur ait invité le candidat à descendre du véhicule, il lui demande de vérifier si le candidat a oublié :

- **Les dispositifs réfléchissants :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à vérifier ses dispositifs réfléchissants.*
 - (2) On attend du candidat qu'il fasse le tour du véhicule et qu'il montre où se situent les dispositifs réfléchissants (ceux placés à l'arrière du véhicule et les latéraux) et qu'il regarde à chaque fois si ceux-ci ne sont pas abîmés.
- **Des écrous de roues :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à montrer comment il vérifie que les écrous d'une de ses roues sont correctement serrés et comment il les resserre après qu'on ait changé une roue*
 - (2) On attend du candidat qu'il
 - (a) montre les écrous d'une roue
 - (b) montre la séquence dans laquelle il resserre les écrous en formant une croix.
Le candidat ne doit pas effectivement resserer les écrous.
 - (3) Aucune question ne sera posée sur le nombre de km maximum qu'on peut effectuer avant de faire le resserrage des écrous.

- **Des garde-boue :**
 - (1) *L'examineur invite le candidat à contrôler ses garde-boue*
 - (2) On attend du candidat qu'il fasse le tour du véhicule et qu'il précise qu'il vérifie visuellement la présence des garde-boue et s'ils ne sont pas abîmés.
- **Des réservoirs d'air :**
 - (1) *L'examineur demande au candidat de montrer où se situent les réservoirs d'air*
 - (2) On attend du candidat qu'il puisse montrer où se situent les bonbonnes
 - (3) *L'examineur demande au candidat de purger une des bonbonnes*
 - (4) On attend du candidat qu'il pousse sur le purgeur jusqu'à ce qu'il ne sorte plus que de l'air.
 - (5) *L'examineur prendra soin de ne pas rester juste près du purgeur pour le cas où la purge n'a plus eu lieu depuis longtemps et qu'il y aurait de l'eau (pas toujours propre) qui sorte de la bonbonne.*
 - (6) Dans certains cas, il existe un système qui relie tous les purgeurs et sur lequel il suffit de tirer pour purger d'un coup toutes les bonbonnes. Le candidat devra préciser lorsque son véhicule est pourvu d'un purge automatique.
- **Verrouillage de la cabine :**
 - (1) *Si le verrouillage de la cabine n'a pas pu être vérifié via le tableau de bord, l'examineur invite le candidat à lui montrer où se situe le mécanisme de verrouillage.*
 - (2) On attend du candidat qu'il précise qu'il vérifie que la sécurité est bien mise.
- **De la suspension :**
 - (1) *L'examineur demande au candidat d'effectuer le contrôle de la suspension*
 - (2) Tous les véhicules ne sont pas équipés du même système de suspension : il y a
 - La suspension pneumatique : on attend du candidat qu'il précise qu'il vérifie que les coussins ne sont pas abîmés et sont en position route et cela pas nécessairement lorsque le moteur tourne. Si les coussins ne sont pas en position route, il devra corriger cette position.
 - La suspension à lame de ressort : on attend du candidat qu'il précise qu'il vérifie que les lames ne sont pas cassées. Attention, sur certains véhicules, ce n'est pas facile de visualiser un éventuel problème car les lames sont parfois cachées sous la carrosserie ou derrière les roues.
 - (3) Ce contrôle est un simple contrôle visuel. On attend du candidat qu'il regarde en direction soit des coussins, soit des lames de ressort, si elles sont visibles.

7.2.4 Réglages

L'examineur demande au candidat d'expliquer comment il contrôle si sa position assise est correcte, de mettre la ceinture de sécurité et d'expliquer comment il effectue les réglages nécessaires.

L'examineur ne demandera au candidat de dérégler son siège et son rétroviseur que dans la mesure où ceux-ci seraient mal réglés.

- a) Expliquer comment régler le siège afin d'obtenir une position assise correcte :
- *L'examineur invite le candidat à contrôler sa position assise en expliquant les vérifications nécessaires.*
 - (1) On attend du candidat qu'il explique comment il effectue les réglages du siège tant en hauteur qu'en distance par rapport aux pédales, qu'au niveau du dossier.
 - (2) Il faut que le candidat explique qu'il doit savoir passer les genoux devant la colonne de direction, et qu'il explique que si nécessaire, il doit pouvoir régler la hauteur et la profondeur du volant
 - (3) Il faut qu'il explique qu'il doit pouvoir enfoncer la pédale d'embrayage à fond sans devoir tendre la jambe
 - (4) Il faut qu'il explique qu'il doit pouvoir appuyer sur la pédale d'accélérateur tout en gardant le talon sur le sol
 - (5) Il faut que le candidat explique qu'il doit avoir les bras légèrement fléchis entre 10h10 et 9h15. 9h15 est en fait la position idéale pour la bonne manipulation du volant.
 - (6) Il faut que le candidat explique qu'il doit pouvoir tourner le volant sans devoir décoller le corps du dossier, pour ce faire il explique qu'il doit pouvoir éventuellement adapter l'inclinaison du dossier ou de la colonne de direction.
- b)
- Régler les rétroviseurs :
 - (1) *L'examineur demande au candidat d'expliquer comment il règle ses rétroviseurs correctement.*
 - (2) On attend du candidat qu'il explique comment il effectue le réglage de ses rétroviseurs.
 - Régler les ceintures de sécurité :
 - (1) tous les véhicules ne sont pas munis de système pour rehausser les ceintures de sécurité. Aucun contrôle particulier n'existe mis à part de savoir mettre sa ceinture (évalué sur la VP)
 - (2) *Lorsque l'examineur invite le candidat à contrôler si sa position assise est correcte, il invite également le candidat à mettre sa ceinture de sécurité.*
 - (3) L'examineur sera attentif à ce que celle-ci soit correctement placée
 - (4) Dans le cas où il s'agit d'une vieille ceinture de sécurité sans enrouleur, l'examineur sera attentif à ce que la longueur de ceinture soit bien réglée.
 - Régler les appuis-tête :
 - (1) tous les véhicules ne sont pas munis d'appuis-tête réglables.
 - (2) On attend du candidat qu'il explique comment il effectue le réglage de son appui-tête.

Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

Dans la mesure où les véhicules évoluent vite, et qu'il n'est pas facile d'être toujours au courant des dernières nouveautés, si l'examineur devait constater qu'un contrôle ne se passe pas comme décrit dans le vade-mecum parce que le véhicule présenté à l'examen dispose d'un système nouveau, non mentionné dans le vade-mecum, l'examineur aura une attitude tolérante face à cette situation et considérera le contrôle comme réussi.

Le principe selon lequel « *un véhicule avec lequel il n'est pas possible de faire les manœuvres mentionnées dans les brochures et folders n'est pas accepté à l'examen pour raison technique* » reste bien sûr valable. Il s'agit uniquement de systèmes différents de ce qui est décrit mais qui permettent de faire les contrôles demandés qui feront l'objet d'une attitude tolérante avant l'adaptation du vade-mecum.

7.3 Appréciation

En ce qui concerne :

1. **les précautions pour monter et descendre du véhicule,**
2. **les réglages**
3. **les contrôles complémentaires**

Le candidat ne se verra pas attribuer de cotation quand il rate un contrôle dans une de ces parties, s'il rate deux contrôles l'examineur lui attribuera une **Réserve**, s'il rate plus de deux contrôles il sera sanctionné par un **Insuffisant**.

En ce qui concerne





4. **les contrôles essentiels**

Le candidat se verra attribuer la cotation **Réserve** quand il rate un contrôle dans cette partie, s'il rate deux contrôles l'examineur lui attribuera un **Insuffisant**, s'il rate plus de deux contrôles il sera sanctionné par un **Mauvais**.

Un contrôle sera considéré comme raté s'il est oublié par le candidat ou s'il est mal exécuté

Ensuite chaque sous manœuvre obtient une cotation, telle que :

- Précautions pour monter et descendre du véhicule : IRS
- Contrôles essentiels : MIRS
- Contrôles complémentaires : IRS
- Réglages : IRS

	<p>Habilité à conduire Coordination : cotation Réserve Caler le moteur : 2x = cotation Réserve à partir de 3 x = cotation Insuffisant</p>
	<p>Manœuvre non terminée en 15 minutes : cotation Mauvais</p>
	<p>Non-respect des directives : cotation Mauvais Refus de suivre les consignes : cotation Mauvais</p>
	<p>Sécurité :</p> <p>Sauter du véhicule : cotation Mauvais Courir : cotation Réserve Oubli du frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite : cotation Mauvais Descendre dos tourné au véhicule : cotation Mauvais Monter / descendre en passant des marches : cotation Réserve Se tenir au volant pour monter ou descendre: cotation Réserve Ne pas garder le contact avec l'assise du siège: cotation Mauvais (après un avis) Non respect des directives</p>

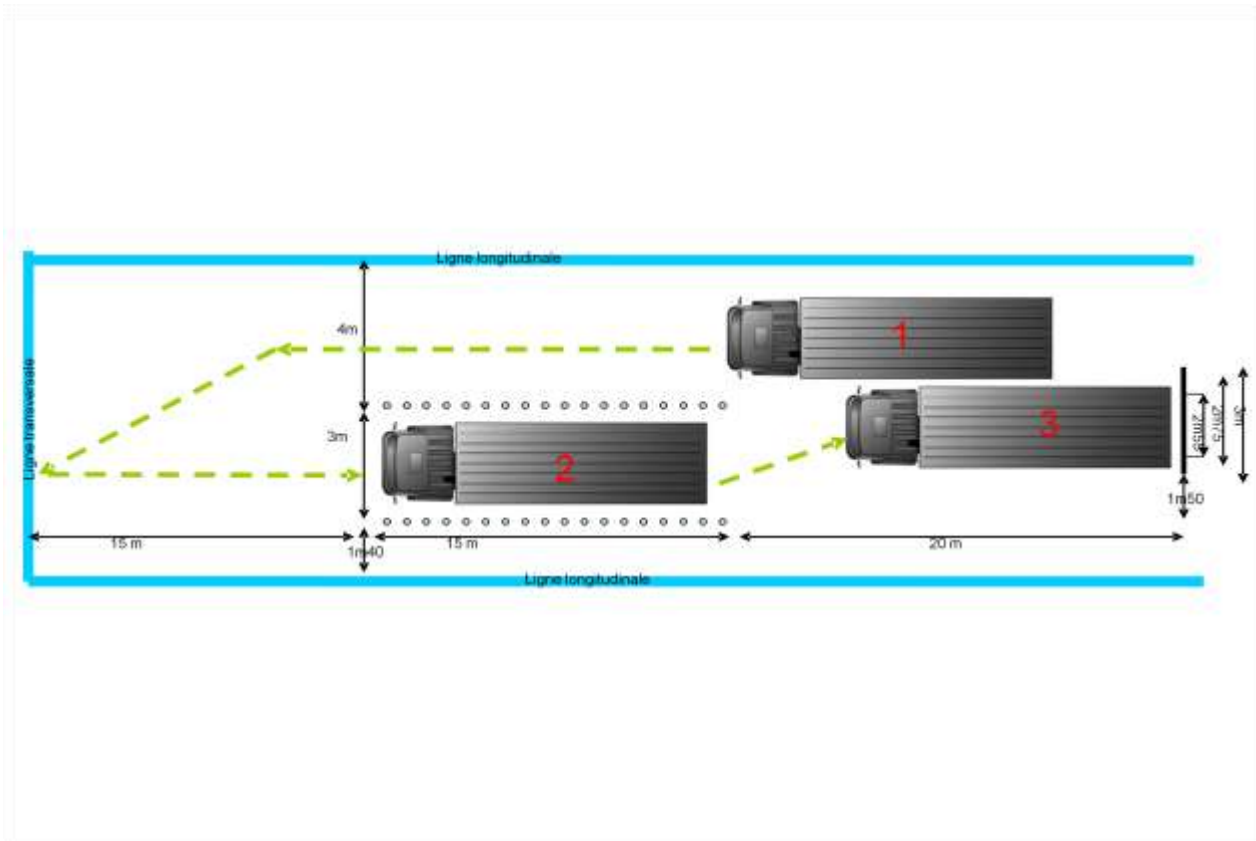
Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

	Laisser la porte conducteur ouverte : cotation Mauvais Ouvrir la porte, véhicule en mouvement: cotation Mauvais
	<u>Remarque</u> : Regarder par la fenêtre ouverte est autorisé pour autant qu'on garde le contact avec l'assise du siège. Pour « Ne pas garder le contact avec l'assise du siège » la cotation Mauvais sera appliquée après répétition de la consigne. Cette faute sera notée dans « non respect des directives » <u>Remarque</u> : « Laisser la porte conducteur ouverte » : le conducteur ne l'a pas fermée en quittant son véhicule.

Pour la cotation générale de la manœuvre des contrôles préalables, seule la cotation la plus lourde attribuée aux sous-manœuvres et/ou aux symboles sera retenue, toutefois trois sous-manœuvre et/ou symboles cotés à **Réserve** se globalise à **Insuffisant** et trois sous-manœuvres et/ou symboles cotés à **Insuffisant** se globalise à **Mauvais**.

8 Manoeuvre “Marche arrière en ligne droite” et Manoeuvre « Recul à quai »

8.1 Schéma



Espace entre les balises = 1 m. Celles situées au-dessus sur le dessin ne peuvent pas être remplacées par des barrières.

La largeur des lignes = 10cm (tolérance 9cm -11cm)

Le quai doit pouvoir reculer

Quai : Poids de minimum 150 Kg et maximum 350 Kg
Si le quai est avec des roulettes, elles doivent être bloquées
Hauteur minimum 1m20

Largeur du quai : 3m

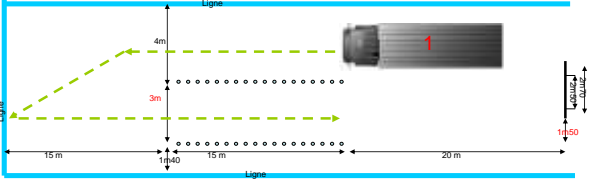
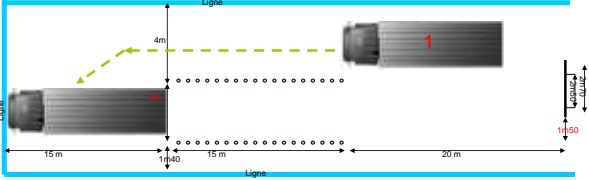
Zone de tolérance sur le quai : 2m75 (cette zone est définie au moyen de marques de couleur sur le quai).

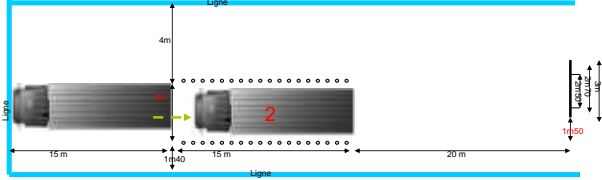
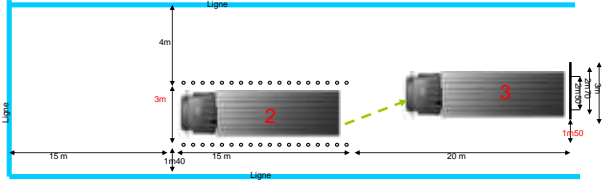
Zone de chargement sur le quai : 2m55 (cette zone est définie au moyen de marques de couleur sur le quai).

Le quai doit (dans la mesure du possible) être comme suit:









8.2 Directives

	<p>Ces balises représentent un passage étroit de 15 m de long. La largeur du passage = 3 m Vous voyez tracé au sol des lignes qui déterminent votre aire de manœuvre. Attention, vous ne pouvez pas rouler sur les lignes.</p>
	<p>Positionner votre véhicule pour reculer dans le passage étroit.</p>

	<p>Reculez dans ce passage étroit en roulant de manière CONTINUE sans toucher les balises. Vous pouvez vous repositionner une fois. Vous pouvez regarder par la fenêtre ouverte pour autant que vous gardez le contact avec l'assise du siège.</p>
	<p>En fin de couloir de marche arrière, reculez et rangez convenablement votre véhicule le plus près possible du quai (à moins de 20 cm). Vous devez centrer votre véhicule au quai. Vous pouvez toucher le quai mais vous ne pouvez pas le déplacer de plus de 15 cm. Vous pouvez quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer mais vous ne pouvez pas sauter de votre véhicule. Vous devez mettre le frein de stationnement avant de quitter votre poste de conduite. Vous ne pouvez pas descendre dos tourné au véhicule. Vous ne pouvez pas laisser la porte conducteur ouverte. Vous pouvez regarder par la fenêtre ouverte pour autant que vous gardez le contact avec l'assise du siège. Par contre, vous ne pouvez pas ouvrir votre porte, véhicule en mouvement. Lorsque vous estimez que vous vous êtes mis à quai, vous le signalez (klaxon...).</p>

- On considère la partie marche arrière comme achevée, une fois que la cabine du camion a dépassé la dernière balise du passage étroit. Toutes les fautes commises avant seront placées dans la manœuvre marche arrière et toutes les fautes commises après dans la manœuvre recul à quai.
- La mesure du temps commence lorsque le véhicule se trouve en position initiale. La mesure du temps s'arrête lorsque le candidat signale que son véhicule est à quai.

8.3 Appréciation “Marche arrière en ligne droite”

	<p>Lorsque les pneus du véhicule franchissent la ligne, on donne les cotations suivantes :</p> <p>rouler sur la ligne longitudinale = Réserve dépasser la ligne longitudinale= Insuffisant rouler sur la ligne transversale = Mauvais (l'examineur prend en compte le bord extérieur de la bande de roulement du pneu pour l'évaluation)</p>
	<p>Toucher 1x = Mauvais (avec également les feux d'encombrement) Toucher les balises en ouvrant la porte = Réserve</p>
	<p>Habilité à conduire Coordination : cotation Réserve Caler le moteur : 2x = cotation Réserve à partir de 3 x = cotation Insuffisant Faire tourner les roues sur place : cotation Insuffisant (après une remarque)</p>
	<p>Manœuvre non terminée en 4 minutes : cotation Mauvais</p>
	<p>Non-respect des directives : cotation Mauvais</p>
	<p>Sécurité :</p> <p>Sauter du véhicule : cotation Mauvais Courir : cotation Réserve Oubli du frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite : cotation Mauvais Descendre dos tourné au véhicule : cotation Mauvais Monter / descendre en passant des marches : cotation Réserve Se tenir au volant pour monter ou descendre: cotation Réserve Ne pas garder le contact avec l'assise du siège: cotation Mauvais (après un avis) Non respect des directives Laisser la porte conducteur ouverte : cotation Mauvais Ouvrir la porte, véhicule en mouvement: cotation Mauvais <u>Remarque</u> : Regarder par la fenêtre ouverte est autorisé pour autant qu'on garde le contact avec l'assise du siège. Pour « Ne pas garder le contact avec l'assise du siège» la cotation Mauvais sera appliquée après répétition de la consigne. Cette faute sera notée dans « non respect des directives » <u>Remarque</u> : « Laisser la porte conducteur ouverte » : le conducteur ne l'a pas fermée en quittant son véhicule.</p>

Pour la cotation générale de la manœuvre « **Marche arrière en ligne droite** », seule la cotation la plus lourde attribuée aux symboles sera retenue, toutefois trois symboles différents cotés à **Réserve** se globalisent à **Insuffisant** et trois symboles différents cotés à **Insuffisant** se globalisent à **Mauvais**.

Il est demandé au candidat d'effectuer la manœuvre en roulant de manière continue dans le passage étroit. Si le candidat ne roule pas de manière continue dans le passage étroit (s'il s'arrête










Vade-mecum terrain privé manœuvres PC + CAP cat C v.F

et repart dans le même sens), l'examineur interrompra le mouvement et répétera la consigne. Si le candidat fait de nouveau la même faute, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

Dans le passage étroit, le candidat peut s'arrêter et avancer une fois pour mieux se repositionner. Lorsque le candidat le fait, l'examineur lui précisera qu'il ne peut plus se repositionner à nouveau. Si le candidat le fait à nouveau, l'examineur attribuera un M (Mauvais) pour non respect des consignes sous le symbole Directive.

8.4 Appréciation ‘Recul à quai’

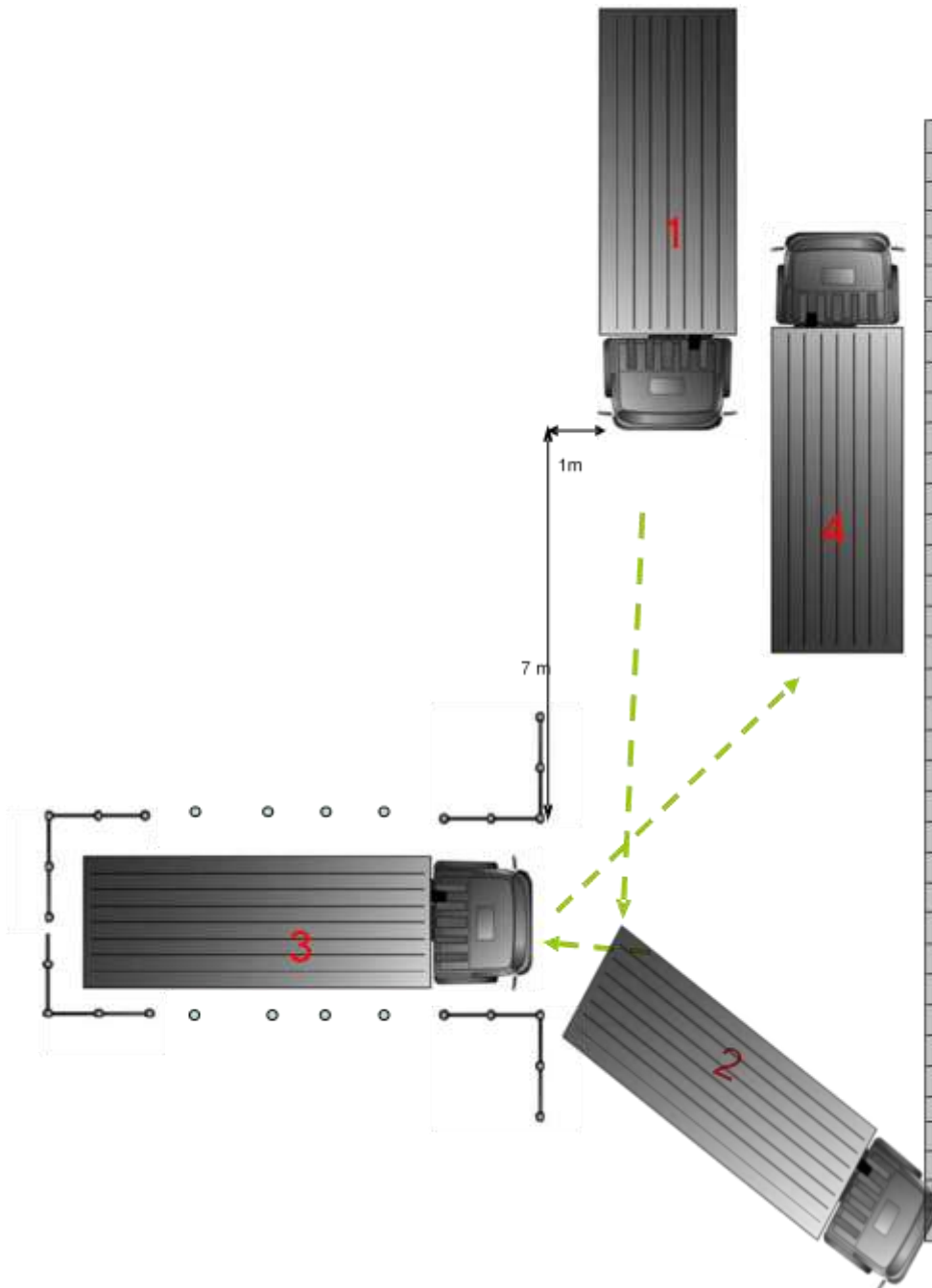
	<p>Lorsque les pneus du véhicule franchissent la ligne, on donne les cotations suivantes :</p> <p>rouler sur la ligne longitudinale = Réserve dépasser la ligne longitudinale= Insuffisant rouler sur la ligne transversale = Mauvais (l’examineur prend en compte le bord extérieur de la bande de roulement extérieur du pneu pour l’évaluation)</p>
	<p>Se trouver trop loin du quai de déchargement: Distance entre l’arrière du véhicule et le quai de chargement :</p> <p>plus de 20 cm = Insuffisant plus de 30 cm = Mauvais</p> <p>Non perpendiculaire: Lorsque le véhicule est de travers, on mesure la distance entre le quai et le tampon et/ou la caisse du camion le plus éloigné (on ne fait pas la moyenne entre les deux mesures) Si le véhicule est de travers par rapport au quai :</p> <p>De 10 à 20 cm = Réserve De 20 à 30 cm = Insuffisant Plus de 30 cm = Mauvais</p> <p>Non centré : Lorsque le véhicule n’est pas centré sur la zone de chargement (2m55) du quai, on observe s’il se situe dans ou en dehors de la zone de tolérance du quai (zone de chargement plus 10cm à gauche et à droite). Si le véhicule est mis à quai :</p> <p>Au-delà de la zone de tolérance (10cm) = Insuffisant Au-delà du quai = Mauvais</p>
	<p>Toucher le quai n’est pas considéré comme une faute. Déplacer le quai de plus de 15 cm = Insuffisant Déplacer le quai de plus de 20 cm = Mauvais</p>
	<p>Habilité à conduire Coordination : cotation Réserve Caler le moteur : 2x = cotation Réserve à partir de 3 x = cotation Insuffisant Faire tourner les roues sur place : cotation Insuffisant (après une remarque)</p>
	<p>Manœuvre non terminée en 3 minutes 30 secondes = Insuffisant Manœuvre non terminée en 4 minutes = Mauvais</p>
	<p>Non-respect des directives = cotation Mauvais</p>
	<p>Sécurité : Sauter du véhicule : cotation Mauvais Courir : cotation Réserve</p>

	<p>Oubli du frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite : cotation Mauvais</p> <p>Descendre dos tourné au véhicule : cotation Mauvais</p> <p>Monter / descendre en passant des marches : cotation Réserve</p> <p>Se tenir au volant pour monter ou descendre: cotation Réserve</p> <p>Ne pas garder le contact avec l'assise du siège: cotation Mauvais (après un avis)</p> <p>Non respect des directives</p> <p>Laisser la porte conducteur ouverte : cotation Mauvais</p> <p>Ouvrir la porte, véhicule en mouvement: cotation Mauvais</p> <p><u>Remarque</u> : Regarder par la fenêtre ouverte est autorisé pour autant qu'on garde le contact avec l'assise du siège. Pour « Ne pas garder le contact avec l'assise du siège» la cotation Mauvais sera appliquée après répétition de la consigne. Cette faute sera notée dans « non respect des directives »</p> <p><u>Remarque</u> : « Laisser la porte conducteur ouverte » : le conducteur ne l'a pas fermée en quittant son véhicule.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

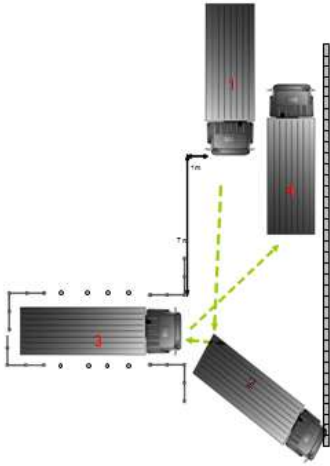
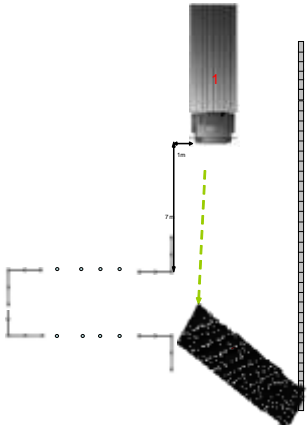
Pour la cotation générale de la manœuvre « **Recul à quai** », seule la cotation la plus lourde attribuée aux symboles sera retenue, toutefois trois symboles différents cotés à **Réserve** se globalisent à **Insuffisant** et trois symboles différents cotés à **Insuffisant** se globalisent à **Mauvais**.

9 Manœuvre “Garage en marche arrière”

9.1 Schéma










9.2 Directives

	<p>Ces barrières et ces balises représentent un garage.</p> <p>Le véhicule se trouve à 7 m du coin de la barrière de gauche et à maximum un mètre dans l'alignement de la barrière de gauche</p> <p>La largeur de la rue (définie par une bordure) est égale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7m pour les véhicules jusque 7m - la longueur du véhicule, pour les véhicules de + de 7m avec un maximum de 25 m moins la profondeur du garage <p>Espace entre les balises = 1 m.</p> <p>La largeur du garage = largeur du véhicule rétroviseurs extérieurs y compris + 15% de sa longueur avec un minimum de 70cm.</p> <p>Profondeur du garage = longueur du véhicule + 0,60 m.</p> <p>Les rétroviseurs qui sont placés plus haut que les barrières n'entrent pas en ligne de compte pour déterminer la largeur du garage.</p>
	<p>Roulez en marche avant et positionnez votre véhicule pour entrer en marche arrière dans le garage.</p> <p>En manoeuvrant, vous ne pouvez pas franchir les limites de la rue (sauf le porte-à-faux)</p>

	<p>Vous devez introduire le véhicule COMPLETEMENT dans le garage. Lorsque vous estimez avoir terminé l'introduction COMPLETE du véhicule dans le garage, vous le signalez (klaxon ...). Vous pouvez quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer mais vous ne pouvez pas sauter de votre véhicule. Vous devez mettre le frein de stationnement avant de quitter votre poste de conduite. Vous ne pouvez pas descendre dos tourné au véhicule. Vous ne pouvez pas laisser la porte conducteur ouverte. Vous pouvez regarder par la fenêtre ouverte pour autant que vous gardez le contact avec l'assise du siège. Par contre, vous ne pouvez pas ouvrir votre porte, véhicule en mouvement.</p> <p>L'examineur jugera alors de la position de votre véhicule dans le garage. A partir de ce moment vous ne pouvez pas recommencer la manoeuvre. L'examineur vous signale alors de continuer la manoeuvre.</p>
	<p>Sortez le véhicule du garage dans L'AUTRE SENS et placez le perpendiculairement au garage (position finale : lorsque l'arrière du véhicule a quitté la hauteur des balises et lorsque le véhicule est perpendiculaire à l'aire de manoeuvre).</p>

9.3 Appréciation

	Frotter la bordure avec le flanc du pneu : 1x = Insuffisant, 2x = Mauvais Monter sur la bordure = Mauvais Toucher la bordure ou buter contre la bordure avec la face du pneu = Réserve
	Toucher 1x = Mauvais (avec également les feux d'encombrement) Toucher les balises en ouvrant la porte = Réserve
	Le véhicule n'est pas complètement introduit dans le garage. Entre 0m et 0,30m en dehors du garage = Réserve Entre 0,30 et 0,50m en dehors du garage = Insuffisant Plus de 0,50m en dehors du garage = Mauvais
	Habilité à conduire Coordination : cotation Réserve Caler le moteur : 2x = cotation Réserve à partir de 3 x = cotation Insuffisant Faire tourner les roues sur place : cotation Insuffisant (après une remarque)
	Manœuvre non terminée <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 3 minutes 30 secondes = Insuffisant ▪ en 4 minutes = Mauvais
	Non-respect des directives : cotation Mauvais
	Sécurité : Sauter du véhicule : cotation Mauvais Courir : cotation Réserve Oubli du frein de stationnement avant de quitter son poste de conduite : cotation Mauvais Descendre dos tourné au véhicule : cotation Mauvais Monter / descendre en passant des marches : cotation Réserve Se tenir au volant pour monter ou descendre: cotation Réserve Ne pas garder le contact avec l'assise du siège: cotation Mauvais (après un avis) Non respect des directives Laisser la porte conducteur ouverte : cotation Mauvais Ouvrir la porte, véhicule en mouvement: cotation Mauvais <u>Remarque</u> : Regarder par la fenêtre ouverte est autorisé pour autant qu'on garde le contact avec l'assise du siège. Pour « Ne pas garder le contact avec l'assise du siège» la cotation Mauvais sera appliquée après répétition de la consigne. Cette faute sera notée dans « non respect des directives » <u>Remarque</u> : « Laisser la porte conducteur ouverte » : le conducteur ne l'a pas fermée en quittant son véhicule.

Pour la cotation générale de la manœuvre « **Garage en marche arrière** », seule la cotation la plus lourde attribuée aux symboles sera retenue, toutefois trois symboles différents cotés à **Réserve** se globalisent à **Insuffisant** et trois symboles différents cotés à **Insuffisant** se globalisent à **Mauvais**.



Vade-mecum terrain privé manœuvres PC+CAP cat C v.F

En cas de position dans le garage qui mène à une cotation, l'examineur peut demander au candidat de sortir de son véhicule pour que celui-ci puisse constater qu'il n'est pas suffisamment introduit dans le garage et dans ce cas il doit interrompre le chronomètre.

10 Annotations sur le protocole d'examen terrain privé

Pour chaque manœuvre et en fonction des critères de cotation, l'examineur indiquera les fautes retenues sur le protocole d'examen complémentaire à hauteur des symboles de cotation dans les colonnes respectives en M (mauvais), I (insuffisant), R (réservé) et S (satisfaisant).

Protocole d'examen catégorie C - C1 : Terrain privé

Date examen:

N° session:

Nom:

Prénom:

N° dossier:

Date de naissance:

Immatriculation véhicule(s) d'examen:

Changement de vitesse automatique:

Marque(s)/Type(s):

Année(s) de construction:

Début TP:

Contrôle administratif:

 A

Fin TP:

Contrôle technique:

 T

EXAMEN PRATIQUE TERRAIN PRIVE

Contrôles préalables:

		M	I	R	S			M	I	R	S
Précautions	Mettre la clé de vitesse post mort	224	<input type="checkbox"/>			Contrôles complémentaires	Avertisseur sonore	66	<input type="checkbox"/>		
	Couper le moteur	225	<input type="checkbox"/>				Essui-glaces - lave-glaces	68	<input type="checkbox"/>		
	Précautions pour sortir du véhicule	61	<input type="checkbox"/>				Tableau de bord	82	<input type="checkbox"/>		
	Fermer le véhicule correctement	62	<input type="checkbox"/>				Pression d'air	83	<input type="checkbox"/>		
Contrôles essentiels	Fautes	71	<input type="checkbox"/>				Essai frein	84	<input type="checkbox"/>		
	Freins	72	<input type="checkbox"/>				Dispositifs rétroviseurs	85	<input type="checkbox"/>		
	Fenêtres et rétroviseurs	73	<input type="checkbox"/>				Essais de roue	86	<input type="checkbox"/>		
	Pare-brise	74	<input type="checkbox"/>				Garde-tour	87	<input type="checkbox"/>		
	Carrissage ou tâche	75	<input type="checkbox"/>				Réservoir d'air	88	<input type="checkbox"/>		
	Mode de chargement	77	<input type="checkbox"/>				Versouillage de la cabine	89	<input type="checkbox"/>		
	Arrimage de la charge	78	<input type="checkbox"/>				Suspension	90	<input type="checkbox"/>		
	Porte de chargement	79	<input type="checkbox"/>				Régage du siège	91	<input type="checkbox"/>		
	Mécanisme de chargement	80	<input type="checkbox"/>			Vérification position assise	98	<input type="checkbox"/>			
	Pneu	81	<input type="checkbox"/>			Régage des rétroviseurs	99	<input type="checkbox"/>			
Essui-glaces	40	<input type="checkbox"/>			Centures de sécurité	92	<input type="checkbox"/>				
Indicateurs de direction	67	<input type="checkbox"/>			Appuyé-tête	93	<input type="checkbox"/>				

Contrôles préalables

Marche arrière en ligne droite

Racé à quai

Garage en marche arrière

		M	I	R	S	M	I	R	S	M	I	R	S	M	I	R	S						
Ligne de la rue	frotter la bordure avec le flanc du pneu	231	<input type="checkbox"/>			Marche arrière en ligne droite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Racé à quai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Garage en marche arrière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	toucher la bordure	41	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	monter sur la bordure	42	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	rouler sur la ligne (dans une file longitudinale)	36	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	dépasser la ligne (longitudinale)	44	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toucher	le quai	40	<input type="checkbox"/>			Positionnement véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coordination embrayage - accélérateur - à améliorer (frein à main)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cater le moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	dépasser le quai	70	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Positionnement véhicule	trop loin par rapport au quai	232	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	de travers par rapport au quai	233	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	non centré par rapport au quai	234	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	pas complètement dans le garage	52	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Coordination	embrayage - accélérateur - à améliorer (frein à main)	53	<input type="checkbox"/>			Habilité à conduire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défai d'épaisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directrice) non respectée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Cater le moteur	242	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sécurité	à conduire - tourner les roues sur place	7	<input type="checkbox"/>			Sécurité - action du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécurité - ceinture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécurité - outil du frein de stationnement quand quai/ piste conducte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	à conduire	35	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	96	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	236	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	243	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	237	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	238	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	239	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	240	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	à conduire	5	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
à conduire	241	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Réussite

Echec

Examineur:

Signature:

Remarques

- 1 Conduite dangereuse
- 2 Véhicule défectueux
- 3 Véhicule dangereux à conduire
- 4 Collision
- 5 A la requête de l'instructeur
- 6 A la demande du candidat
- 7 Intervention de l'instructeur
- 8 Divers
- 9 Exemption d'écolage
- 10 Participation insuffisante au trafic
- 11 Non respect des consignes
- 12 Intervention de l'examineur

11 Décision - Résultat

Pour les manœuvres en mouvement, l'appréciation la plus lourde, indiquée sur le protocole d'examen terrain privé à la hauteur des symboles d'appréciation dans les colonnes respectives sous M (mauvais), I (insuffisant), R (réserve) et S (satisfaisant) est reprise pour chaque manœuvre dans l'appréciation finale en bas du protocole d'examen. Toutefois, si une ou plusieurs appréciations I (insuffisant) ont été données pour la même manœuvre, pour 3 symboles d'appréciation **différents**, il est considéré que cette manœuvre n'a pas été exécutée suivant la directive. Dans ce cas, il y a lieu de donner une appréciation finale M (mauvais) pour la manœuvre.

Pour la manœuvre des contrôles préalables, chaque sous-manœuvre (précaution, contrôles essentiels, contrôles complémentaires, réglages), et chaque symbole recevront une appréciation M I R S. C'est la cotation la plus lourde qui sera reprise dans la cotation finale. Toutefois, si 3 sous-manœuvre et/ou symboles ont reçu l'appréciation R, la manœuvre sera cotée I (insuffisant). Et, si 3 sous-manœuvre et/ou symboles ont reçu l'appréciation I, la manœuvre sera cotée M (Mauvais).

ATTENTION :

Sur la base de l'appréciation finale des quatre manœuvres, l'examineur indiquera sur le protocole d'examen si le candidat a réussi ou s'il est ajourné, selon la règle de décision d'application pour la réussite d'un examen pratique sur le terrain privé.

Le candidat est ajourné lorsque :

- 1 une manoeuvre a été jugée "mauvais"
- 2 deux manœuvres ont été jugées "insuffisant"
- 3 une manoeuvre a été jugée "insuffisant" et deux autres "réserve"
- 4 quatre manœuvres ont été jugées "réserve"